ILD 11

La réforme des collèges est progressivement mise en œuvre

ILD 11	La réforme des collèges est progressivement mise en œuvre			
Type d'ILD	**Extensibilité**	**Unité de mesure**	**Montant total alloué (USD)**	**En % du montant total du financement**
Produit	Oui	Texte	21, 200, 000	5%
Période	**Valeur**		**Montant alloué (USD)**	**Formule**
Valeur de référence	**0**			
Année 1 Janvier-Décembre 2023				
Année 2 Janvier -décembre 2024	RLD 11.1 : MENA a validé les documents opérationnels de la réforme des collèges.		RLD 11.1 : 200,000	RLD 11.1 : 200.000 USD pour la validation des documents opérationnels de la réforme des collèges
Année 3 Janvier-Décembre 2025	RLD 11.2 : Les professeurs qui enseignent en classe de 6ème sont formés conformément aux documents opérationnels de la réforme.		RLD 11.2: 7,000,000	RLD 11.2 : Décaissement de 5 millions USD quand 50% des enseignants bivalents littéraires et scientifiques enseignant en classe de 6ème ont été formés conformément aux documents opérationnels de la réforme ; 500,000 dollars US pour chaque augmentation supplémentaire de 10 points de pourcentage, jusqu'à un maximum de 90%.
Année 4 Janvier -décembre 2026	RLD 11.3 : Les professeurs qui enseignent en classe de 5ème sont formés conformément aux documents opérationnels de la réforme.		RLD 11.3 : 7.000.000	RLD 11.3: Décaissement de 5 millions USD quand 50% des enseignants bivalents littéraires et scientifiques enseignant en classe de 5ème ont été formés conformément aux documents opérationnels de la réforme ; 500,000 dollars US pour chaque augmentation supplémentaire de 10 points de pourcentage, jusqu'à un maximum de 90%.
Année 5 Janvier -décembre 2027	RLD 11.4 : Les professeurs qui enseignent en classe de 4ème sont formés conformément aux documents opérationnels de la réforme.		RLD 11.4: 7.000.000 RLD 10. 5 : 1,500,000	RLD 11.4: Décaissement de 5 millions USD quand 50% des enseignants bivalents littéraires et scientifiques enseignant en classe de 4ème ont été formés conformément aux documents opérationnels de la réforme ; 500,000 dollars US pour chaque augmentation supplémentaire de 10 points de

			pourcentage, jusqu'à un maximum de 90%.

ILD 11	**La réforme des collèges est progressivement mise en œuvre**
Description	Cet ILD soutiendra le renforcement des compétences des enseignants de collège conformément à la réforme approuvée en 2022.
Source de données/Agence	MENA-DPFC
Entité de vérification	Agent de vérification indépendant
Procédure	DLR 11.1 : sur la base de la documentation pertinente fournie par le MENA (DPFC), l'AVI vérifiera que les documents opérationnels de la réforme sont validés (rapport de validation signé par l'inspection générale). En particulier, l'AVI vérifiera la disponibilité des documents validés suivants : (i) le socle commun de compétences incluant également le continuum de compétences de l'enseignement des sciences ; (ii) le cadre d'orientation curriculaire, (iii) le plan opérationnel national de formation continue des professeurs bivalents de collèges (incluant un dispositif de formation hybride), (iv) les plans régionaux de formation continue des professeurs bivalents de collèges. Les documents doivent être disponible au plus tard en décembre 2024. DLR 11.2/11.3/11.4 : Sur la base de la documentation pertinente fournie par le MENA (rapport de formation des enseignants rédigé par la DPFC) et d'un échantillon (acceptable par la Banque) d'enseignants ayant reçu une formation, l'AVI vérifiera que les enseignants ciblés ont reçu une formation continue à la réforme du collège conforme au nouveau socle commun de compétences, au cadre d'orientation curriculaire et aux documents opérationnels de formation continue. DLR 11.2 : Les professeurs cibles bénéficiant de la formation sont les professeurs bivalents sciences et bivalents littéraires qui auront en charge les élèves de 6ème pour l'année scolaire 2025/2026. L'IVA doit être demandée avant la fin du mois de septembre 2025. DLR 11.3 : Les professeurs cibles bénéficiant de la formation sont les professeurs bivalents sciences et bivalents littéraires qui auront en charge les élèves de 5ème pour l'année scolaire 2026/2027. L'IVA doit être demandée avant la fin du mois de septembre 2026. DLR 11.4 : Les professeurs cibles bénéficiant de la formation sont les professeurs bivalents sciences et bivalents littéraires qui auront en charge les élèves de 4ème pour l'année scolaire 2027/2028. L'IVA doit être demandée avant la fin du mois de septembre 2027.

(**Source** : PAD, avril 2024)